



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 22 février 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 février 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Sichi, Aurélia Massei, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Stéphane Vannucci et Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Jacques Billard, Christophe Mondoloni et Jean-Pierre Sollacaro à Aurélia Massei, Dominique Carlotti et Christelle Combette à Marine Schinto, Isabelle Jeanne et Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal et Jean-François Luccioni à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Muriel Piera à Nicole Ottavy, David Frau et Christian Bacci à Simone Guerrini, Isabelle Falchi et Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Alain Nicolai, Paul Mancini et Alexandre Farina à Pierre-Laurent Audisio, Laetitia Maroccu et Marie-Françoise Gaffory Fau à Sébastien Deliperi, Basiliu Moretti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 20
Quorum : 16

Le quorum étant atteint, Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210222-2021_033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2021

Affichage : 02/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 22 février 2021

Délibération N° 2021/033

Acquisition de matériels techniques, scéniques et d'accueil

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La direction de la culture propose **une activité culturelle régulière principalement au sein de son Théâtre municipal/espace diamant.**

Désormais, vient s'ajouter à cet équipement culturel, un nouveau cadre culturel majeur dans la ville: Le lazaret Ollandini

Propriété de la ville depuis juin 2020, le Lazaret Ollandini est un lieu éminemment culturel incarnant « l'esprit ajaccien » est destiné à accueillir une programmation dédiée en partie à l'éducation artistique et culturelle ainsi qu'au spectacle vivant

La mise en place de ce programme d'actions nécessite dans un premier temps, **l'acquisition d'un matériel technique spécifique – à minima.**

Parallèlement à ce nouveau lieu, le théâtre municipal/espace diamant reste le principal outil opérationnel du centre qui est, depuis son ouverture en 2010, un lieu culturel et artistique de référence sur le territoire insulaire.

Il joue également un rôle majeur dans la politique d'aide à la création: son plateau est régulièrement mis à disposition des compagnies pour leurs répétitions et résidences de création dans une démarche d'accompagnement à la diffusion.

Destiné à accueillir quotidiennement des compagnies et des artistes dans le cadre de sa programmation et du public, l'espace diamant être attentif aux conditions d'accueil du public.

Pour optimiser ces conditions d'accueil, il est impératif de procéder **au renouvellement partiel des équipements en vue de :**

- Mieux informer le public et garantir des conditions d'accueil idéales
- Mieux accueillir les compagnies et les artistes et permettre la programmation de spectacles

L'acquisition de ces nouveaux équipements sera répartie de la façon suivante :

1/ Espace diamant

- Matériel Technique comprenant l'achat de machinerie scénique,
- Matériel informatique et câblage
- Equipements d'accueil comprenant un totem d'affichage dynamique, du mobilier d'accueil...

2/ Lazaret

- Matériel technique comprenant un vidéo projecteur, kit son, micro..
- Equipement pour l'accueil du public

Plan de financement :

L'achat de matériel est estimé à 100 000€ H.T soit 120 000€ TTC

- **Part DRAC – Etat – 50%= 50 000€ HT**
- **Part Collectivité territoriale de Corse - 30% = 30 000€ H.T**
- **Part Ville – 20% = 20 000 € H.T**

S'agissant de la participation de l'état, il intervient au titre d'un plan de relance spécifique à la culture pour l'exercice 2021.

La demande de subvention auprès de la collectivité de Corse s'inscrit dans le cadre du volet 3.3 du règlement des aides à la culture.

Les crédits afférents à l'acquisition d'équipements culturels sont prévus au chapitre 21, fonction 33, du budget de l'exercice 2021.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER l'acquisition de matériels techniques, scéniques et d'accueil pour ses équipements culturels

D'AUTORISER le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation

D'AUTORISER le Maire à solliciter, en vue de la réalisation de ces acquisitions, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

DIRE QUE les crédits seront proposés à l'inscription du budget 2021 et les dépenses imputées au chapitre 21, fonction 33.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 février 2021,

Considérant qu'il est indispensable d'accueillir le public et les artistes dans des conditions optimales

APPROUVE

L'acquisition de matériels techniques, scéniques et d'accueil pour ses équipements culturels.

AUTORISE

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation.

AUTORISE

Le Maire à solliciter, en vue de la réalisation de ces acquisitions, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

DIT QUE

Les crédits seront proposés à l'inscription du budget 2021 et les dépenses imputées au chapitre 21, fonction 33.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI